

**NOUMEA**  
**(Société des Courses Hippiques de LA FOA)**  
**Samedi 29 Septembre 2018**

Commissaires de courses : Éric GUILLERMET – Emmanuel LOUISY-GABRIEL – Cindy COLOMINA – Didier LATOUIPE

**P82 PRIX CHAMBRE D'AGRICULTURE NC 1 190m**

500 000 (250 000, 115 000, 70 000, 40 000, 25 000)

Pour tous poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans nés et élevés en NC.

Poids : 54 kg. Surcharge de 1 kg par tranche de 500 000 F reçu en victoires et places. Surcharge limitée à 5 kg.

1–**TWEET** f, bfm, 3 ans, par Magical Bid (AUS) et Absolutely Me (AUS) (Zariz (AUS), 54.5 kg, Mme S. De Rios/Mme E. Bouffaré (X. Carstens) N. De Rios (n° corde 5)

2–**JACQUES DU CAP** h, al, 3 ans, par Arnaqueur (USA) et Elleninsky (AUS) (Stravinsky (USA), 55 kg, J. Dolbeau/Mme C. Dolbeau (L. Africa), Mme C. Dolbeau (n° corde 3)

3–**DEVIL'STAR**, f, bf, 3 ans, par Arnaqueur (USA) et Vezzali (AUS) (Danzero (AUS), 52,5 kg, S. Colomina (P. Horil), Y. Colomina (n° corde 4)

4–**HAWAIKI**, f, bf, 3 ans, par Magical Bid (AUS) et Mareva du Luz (Prattler (NZ), 53.5 kg, P. Colomina (J. Magniez), P. Colomina (n° corde 1)

5–**WHITE POINT**, h, np, 3 ans, par Magical Bid (AUS) et Basilika (Basilious (AUS), 54 kg, G. Léonard/Mme V. Léonard (A. Di Palma), C. Brinon (n° corde 10)

6–**ELEGANT OF AMICK** h, al, 3 ans, par Arnaqueur (USA) et Lady Diva (Philanthrop), 54 kg, B. Gossoin (K. Teetan), F. Gossoin (n° corde 6)

7–**HIRO DE TAMOA**, h, bf, 3 ans, par Merry Tristram et Money Honey (NZ) (Traditionally (USA), 54 kg (55.5 kg), R. Greppo (R. Hacque) P. Greppo (n° corde 8)

8–**GOLD RAISON**, f, b, 3 ans, par Sir Kris et Cheeky Hill (Aetherius (NZ), 52.5 kg, J. Dolbeau/Mme F. Fessard/C. Tuahu (A. Oogur), Mme C. Dolbeau (n° corde 9)

9–**GIRL BY JET**, f, b, 3 ans, par Jet (AUS) et Nueva (Prattler (NZ), 52.5 kg, Y. Ollivier/Mme E. Gypas (A. Roy), Y. Ollivier (n° corde 7)

10–**VALENTINE DU CAP**, f, al, 3 ans, par Arnaqueur (USA) et Incomparable (NZ) (Pentire (GB), 52,5 kg (54 kg), J. Dolbeau/Mme C. Dolbeau (D. Ashby), Mme C. Dolbeau (n° corde 2)

10 partants – 11 Engagés – 1 non partant – total des entrées :

103 750 F Cfp

Longueurs : 8L, 3L, 3.5L, 1/2L, 1L, 2L, nez, loin.

Primes aux éleveurs : 1<sup>er</sup> Y. Draghiceviz, 2<sup>ème</sup> C. Dolbeau, 3<sup>ème</sup> S. Colomina, 4<sup>ème</sup> P. Colonna/S. Haapuea, 5<sup>ème</sup> G&V. Léonard

Temps total : 1'10"11 – réduction kilométrique : 58"91

A la demande de l'entraîneur Patrick COLOMINA, les Commissaires ont autorisé le jockey Julien MAGNIEZ à descendre de la pouliche HAWAIKI avant son entrée en stalle.

A la demande de l'entraîneur Nicolas DE RIOS, les commissaires ont autorisé la pouliche TWEET à rentrer en premier à sa corde en bénéficiant d'une aide.

A la demande de l'entraîneur Fabrice GOSSOIN, les commissaires ont autorisé le poulain ELEGANT OF AMICK à rentrer en premier à sa corde en bénéficiant d'une aide.

**P83 PRIX ENERCAL 1 490m**

600 000 (300 000, 138 000, 84 000, 48 000, 30 000)

Pour tous chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et plus nés et élevés en NC.

Poids : Handicap + 30.

1–**MOANA DE TAMOA**, m, b, 4 ans, par Magical Bid (AUS) et O'Reilly's Jewel (NZ) (O'Reilly (NZ), 57 kg, P. Greppo (R. Hacque), P. Greppo (n° corde 2)

2–**DAN KEN**, h, g, 4 ans, par Magical Bid (AUS) et Ken Morgan (Kenfair (NZ), 54 kg, P. Colomina/S. Haapuea/F. Hermant (J. Magniez), P. Colomina (n° corde 8)

3–**FOREVER NOZE**, h, b, 4 ans, par Rule By Sea (AUS) et She Noze (NZ) (Electronic Zonz (USA), 53 kg, Mme L. Gossoin (K. Teetan), Mme L. Gossoin (n° corde 9)

4–**IMPATIENT OF AMICK**, h, b, 5 ans, par Arnaqueur (USA) et Goodgie (Dapper Man), 51.5 kg, B. Gossoin/F. Gossoin/Mme C. Gossoin (J. Péraudi), F. Gossoin (n° corde 3)

5–**ARNAQUE BOY**, h, bf, 8 ans, par Arnaqueur (USA) et Rulane (Tristram Lane (NZ), 58 kg, J. Dolbeau (A. Oogur), Mme C. Dolbeau (n° corde 7)

6–**WITCHY BELLE**, f, bf, 7 ans, par White House (AUS) et Witchy Poo (AUS) (Clang (AUS), 57 kg, C. Creugnet (N. Teeluck), C. Creugnet (n° corde 6)

7–**NORTHTROP DU LUZ**, h, bf, 9 ans, par Philanthrop et M's North (AUS) (Distinctly North (USA), 59 kg, Mme M. Lamouric (D. Ashby), Mme M. Lamouric (n° corde 11)

8–**FEE DE TIMBIA**, f, bf, 9 ans, par Philanthrop et Fine And Dandy (Prattler (NZ), 57.5 kg, Mme M. Lamouric (N. Barzalona), Mme M. Lamouric (n° corde 12)

9– **SIR KIWI**, h, b, 8 ans, par Tristram Lane (NZ) et Kiwi Cullen (Cullen (AUS), 53.5 kg (54.5 kg), D. Moglia (A. Di Palma), L. Moglia (n° corde 5)

10– **SPALATO**, h, bf, 4 ans, par Arnaqueur (USA) et Tama Rose (AUS) (Taimazov (ARG), 51 kg (52 kg), C. Kaouma (A. Roy), C. Kaouma (n° corde 10)

11– **DUBAI DU NORD**, h, gf, 5 ans, par Mister Kaapstad (NZ) et Anky (NZ) (Heroicity (AUS), 56.5 kg, C. Devillers/Mme K. Marlier/Mme N. Marlier (L. Africa), C. Devillers (n° corde 1)

NP– **EDJIRA EL TAIEB**, f, n, 4 ans, par Magical Bid (AUS) et A Touch Of Lane (Tristram Lane (NZ), 52 kg, S. Nasser/J.P. Alfa (P. Horil), S. Nasser (n° corde 4)

11 partants – 16 Engagés – 4 forfaits – 1 non partant – total des entrées : 144 600 F Cfp

Longueurs : 3.5L, 3.5L, tête, nez, 2L, 4L, 1/2L, 3L, 3L, 4L.

Primes aux éleveurs : 1<sup>er</sup> R. Greppo/G. Beaujeu, 2<sup>ème</sup> M. El Atoui, 3<sup>ème</sup> L. Gossuin, 4<sup>ème</sup> F. Gossuin, 5<sup>ème</sup> Y. Moutier

Temps total : 1'30"59 – réduction kilométrique : 1'00"79

Le jockey Raul RAMOS SERRANO ne pouvant assurer ses montes (Certificat Médical), les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument FEE DE TIMBIA par le jockey Nicolas BARZALONA.

La jument EDJIRA EL TAIEB est non partante. (Certificat vétérinaire)

A la demande de l'entraineur Michèle LAMOURIC et sur attestation du juge au départ, les Commissaires ont autorisé la jument FEE DE TIMBIA à bénéficier d'une aide pour rentrer dans sa stalle de départ.

A la demande de l'entraineur Lynda GOSSOIN et sur attestation du juge au départ, les commissaires ont autorisé le cheval FOREVER NOZE à rentrer en dernier à sa corde.

Les Commissaires après avoir entendu le jockey Anthony DI PALMA, en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 2 000 Francs CFP pour s'être présentée à la pesée après la course à un poids dépassant de plus d'une livre le poids déclaré.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Nivesh TEELUCK (WITCHY BELLE) en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 10 000 Francs CFP pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne après le départ jusqu'au signal prévu à cet effet et avoir mis ainsi en difficultés ses concurrents, notamment le hongre SIR KIWI (Anthony DI PALMA).

#### P84 PRIX BCI DES SPRINTERS C3

1 190m

1 000 000 (500 000, 230 000, 140 000, 80 000, 50 000)

Pour tous chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et plus.

Poids : 59.5 kg. Les nés et élevés recevront 3 kg.

1– **SKIRTING (AUS)**, f, b, 5 ans, par Snippetson (AUS) et Lateral (AUS) (Stratum (AUS), 58 kg, N. Boufeneche (R. Hacque), N. Boufeneche (n° corde 6)

2– **KIWI DE LAGO**, f, b, 6 ans, par Rule By Sea (AUS) et Kiwi Cullen (NZ) (Cullen (AUS), 55 kg, P. Colomina (J. Magniez), P. Colomina (n° corde 3)

3– **CHINA TOWN (AUS)**, f, b, 6 ans, par I Am Invincible (AUS) et China Doll (AUS) (Dr Fong (USA), 58 kg, Mme M. Lamouric/J.P. Laumet (N. Barzalona), Mme M. Lamouric (n° corde 4)

4– **LADY EFFORT (AUS)**, f, b, 6 ans, par Domesday (AUS) et Ashtaroth (AUS) (Ashkalani (IRE), 58 kg, C. Creugnet/C. Creugnet (N. Teeluck), C. Creugnet (n° corde 5)

5– **EMILIE JOLIE**, f, b, 6 ans, par Aetherius (NZ) et Petite Cora (Maroof (USA), 55 kg, N. Boufeneche (D. Ashby), N. Boufeneche (n° corde 8)

6– **MOROVA MISS (AUS)**, f, b, 6 ans, par Onemorenomore (AUS) et Pavlova (AUS) 58 kg, Mme N. Chabaud (X. Carstens), K. Creugnet (n° corde 1)

7– **LIGHT YEARS AHEAD (AUS)**, f, bf, 8 ans, par Danerich (AUS) et Adios Del Rio (AUS) (Rory's Jester (AUS), 58 kg, C. Creugnet/C. Creugnet (A. Di Palma), C. Creugnet (n° corde 7)

8– **A'LAROSE (NZ)**, f, b, 8 ans, par Sakhee's Secret (GB) et Arduous (NZ) (Mohamed Abdu (IRE), 58 kg, P. Colomina (J. Peraldi), P. Colomina (n° corde 9)

9– **TYPHONN HEIGHTS**, f, bf, 4 ans, par Sky Light et Liberty Eight (NZ) (The Jogger (USA), 55 kg, J.F Marinacce (L. Africa), J.F Marinacce (n° corde 2)

9 partants – 9 Engagés – total des entrées : 180 000 F Cfp

Longueurs : 1/2L, 1.5L, 1L, 2.5L, 1L, 1/2L, 1L, loin.

Primes aux éleveurs : 1<sup>er</sup>. non distribuée, 2<sup>ème</sup> P. Colomina 3<sup>ème</sup> non distribuée, 4<sup>ème</sup> non distribuée, 5<sup>ème</sup> C. Ohlen

Temps total : 1'09"36 – réduction kilométrique : 58"28

Le jockey Raul RAMOS SERRANO ne pouvant assurer ses montes (Certificat Médical), les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument CHINA TOWN (AUS) par le jockey Nicolas BARZALONA.

A la demande de l'entraineur Patrick COLOMINA et sur attestation du juge au départ, les commissaires ont autorisé la jument KIWI DE LAGO à rentrer en dernier à sa corde.

Sur attestation du juge au départ, les Commissaires ont autorisé la jument CHINA TOWN (AUS) à rentrer en dernier à sa corde.

**P85 PRIX EDOUARD PENTECOST « C3 »****1 600m**

1 000 000 (500 000, 230 000, 140 000, 80 000, 50 000)

Pour tous chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et plus.  
Poids : 57 kg.

1– **HOORIYA (AUS)**, f, bf, 6 ans, par High Chaparral (IRE) et Tasmania (GB) 55.5 kg, N. Boufeneche (R. Hacque), N. Boufeneche (n° corde 5)

2– **RUSHALL (AUS)**, f, b, 7 ans, par Fastnet Rock (AUS) et Bint El Noor (AUS) (Secret Saving (USA), 55.5 kg, S. Colomina (A. Roy), Y. Colomina (n° corde 8)

3– **IVY'S GOLD (AUS)**, f, g, 6 ans, par Murtajill (AUS) et Fleck Of Gold (AUS) 55.5 kg, S. Gouassem/L. Kotra Uregei (L. Africa), S. Gouassem (n° corde 12)

4– **ZIMMZEE (NZ)**, f, al, 8 ans, par Chine Se Dragon (USA) et Celtic Crown (USA) (Doneraile Court (USA), 55.5 kg (56.5 kg), Sca Domaine Sarramea (N. Barzalona), C. Brinon (n° corde 1)

5– **LILLOOET (AUS)**, f, bf, 7 ans, par Natural Destiny (AUS) et In San Diego (AUS) 55.5 kg, K. Creugnet (X. Carstens), K. Creugnet (n° corde 11)

6– **GOLD TIARA (NZ)**, f, b, 6 ans, par Darci Brahma (NZ) et Aztec Queen (NZ), 55.5 kg N. Boufeneche (D. Ashby), N. Boufeneche (n° corde 2)

7– **WILD WINGS (NZ)**, f, b, 7 ans, par Alamosa (NZ) et St Jessie (AUS) (Jetball (AUS) 55.5 kg, J. Dolbeau/Mme N. Dolbeau (A. Oogur), Mme C. Dolbeau (n° corde 3)

8– **PRECOCIOUS (AUS)**, f, 6 ans, par Big Brown (USA) et Military Blonde (AUS) (General Nedyne), 55.5 kg (57 kg), S. Colomina/J.P. Aifa/Mme A. Grimault (J. Peraldi), Y. Colomina (n° corde 7)

9– **HOLLYWOOD BARBIE (AUS)**, f, b, 7 ans, par Not A Single Doubt (AUS) et Château Marmont (NZ) (Zabeel (NZ), 55.5 kg, P. Pasquier (P. Horil) P. Greppo (n° corde 10)

10– **KISS IN THE DARK (AUS)**, f, bf, 7 ans, par Dane Shadow (AUS) et Parisian Kiss (AUS) (Thunder Gulch (USA), 55.5 kg, C. Creugnet/Mme S. Viratelle (N. Teeluck), C. Creugnet (n° corde 9)

11– **STEAL A DIAMOND (AUS)**, f, al, 6 ans, par Time Thief (AUS) et Precious Find (AUS) (Tale Of The Cat (AUS), 55.5 kg, K. Creugnet (A. Di Palma), K. Creugnet (n° corde 6)

NP– **FIRSTEE (AUS)**, f, bf, 6 ans, par Teofilo (IRE) et Kenlendria (AUS) (Filante (NZ), 55.5 kg, C. Creugnet/Mme I. Viratelle (J. Magniez), C. Creugnet (n° corde 4)

11 partants – 12 Engagés – 1 non partant - total des entrées : 225 000 F Cfp

Longueurs : 1L, 1/2L, 1L, tête, 1/2L, 1L, 1/2L, 1L, 2.5L, 2L.

Primes aux éleveurs : 1<sup>er</sup>.non distribuée, 2<sup>ème</sup> non distribuée, 3<sup>ème</sup> non distribuée, 4<sup>ème</sup> non distribuée, 5<sup>ème</sup> non distribuée

Temps total : 1'36"14 – 106duction kilométrique : 1'00"58

La jument FIRSTEE (AUS) est non partante (certificat vétérinaire).

Les Commissaires après avoir entendu le jockey Nicolas BARZALONA, en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 2 000 Francs CFP pour s'être présentée à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus d'une livre le poids déclaré.

Agissant sur réclamation du jockey Alvinio ROY (RUSHALL), arrivé 2<sup>ème</sup>, se plaignant d'avoir été gêné dans la ligne d'arrivée à environ 100 mètres du poteau d'arrivée par la jument IVY'S GOLD (AUS) (Lucian AFRICA), arrivée 3<sup>ème</sup>, les Commissaires ont ouvert une enquête. Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Alvinio ROY et Lucian AFRICA, les commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que le mouvement vers l'extérieur de la jument IVY'S GOLD (AUS) n'a pas empêché la jument RUSHALL (AUS) d'obtenir une meilleure allocation.

**P86 PRIX JACQUES LAFLEUR « C2 »****1 600m**

1 500 000 (750 000, 330 000, 195 000, 112 500, 75 000, 37 500)

Pour tous chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et plus, nés et élevés en NC.

Poids : 54.5 kg. Tout gagnant cette année portera 2 kg, de plusieurs courses ou d'une « C » 3 kg, d'une « C1 » 4 kg.

1– **BANGOU DU LUZ**, m, al, 4 ans, par Arnaqueur (USA) et Sunlight du Luz (Casino Light), 56.5 kg (57.5 kg), Mme M. Lamouric, (N. Barzalona), Mme M. Lamouric (n° corde 9)

2– **BOUNTY STAR**, h, al, 7 ans, par Sir Kris et Mysterys (Hanalei Bay (AUS), 57.5 kg, F. Persan/Mme V. Adam de Villiers (R. Hacque), Mme V. Adam De Villiers (n° corde 11)

3– **SPUR KRIS LIGHT**, m, g, 4 ans, par Sir Kris et Spur League (NZ) (Rusty Spur), 54.5 kg, S. Poulain (D. Ashby), S. Poulain (n° corde 2)

4– **SWEET'AS**, h, g, 8 ans, par Magical Bid (AUS) et Belle Captive (NZ) (Kaaptive Edition (NZ), 57.5 kg, Sca Domaine Sarraméa (A. Di Palma), C. Brinon (n° corde 3)

5– **AITO**, h, b, 5 ans, par Magical Bid (AUS) et Mareva du Luz (Prattler (NZ), 58.5 kg, P. Colomina (J. Magniez), P. Colomina (n° corde 8)

6– **INDOMPTABLE DU CAP**, f, b, 4 ans, par Arnaqueur (USA) et Incomparable (NZ) (Pentire (GB), 57 kg, J. Dolbeau/Mme C. Dolbeau (L. Africa), Mme C. Dolbeau (n° corde 6)

7– **CROUMA DU CAP**, h, bf, 6 ans, par Jazzbah (AUS) et Miss Ishii (AUS) (Vettori (IRE), 58.5 kg, J. Dolbeau (A. Oogur), Mme C. Dolbeau (n° corde 4)

8– **POPINEE**, f, b, 5 ans, par Rule By Sea et Fine And Dandy (Prattler (NZ), 53 k, Mme S. De Rios/Mme E. Bouffaré (X. Carstens), N. De Rios (n° corde 1)

9– **REIA DE TAMOA**, h, bf, 9 ans, par Basilious (AUS) et Anna Princess (NZ) (Prince Of Praise (NZ), 54.5 kg, R. Greppo (A. Roy) P. Greppo (n° corde 10)

10– **DREAMER TOWN**, h, bf, 7 ans, par Arnaqueur (USA) et Lady Diva (Philanthrop), 56.5 kg, B. Gossoin (K. Teetan), F. Gossoin (n° corde 12)

11– **FLYING LAGO**, h, b, 5 ans, par Rule By Sea (AUS) et Princess Norma (AUS) (Iglesia (AUS), 54.5 kg, C. Creugnet/C. Creugnet (N. Teeluck), C. Creugnet (n° corde 5)

NP– **MAGISTRAL OF AMICK**, h, bf, 7 ans, par Magical Bid (AUS) et Goodie (Dapper Man (AUS), 54.5 kg, B. Gossoin (P. Horil), F. Gossoin (n° corde 7)

11 partants – 12 Engagés — 1 non partant — total des entrées : 282 500F Cfp

Longueurs : 1/2L, 1/2L, 1.5L, 1/2L, 1.5L, 1/2L, 1.5L, 1L, 2.5L, 2L.

Primes aux éleveurs : 1<sup>er</sup> M. Lamouric, 2<sup>ème</sup> V. Adam de Villiers, 3<sup>ème</sup> S. Poulin, 4<sup>ème</sup> D. Leborgne, 5<sup>ème</sup> P. Colonna, 6<sup>ème</sup> C. Dolbeau

Temps total : 1'37'94– réduction kilométrique : 1'01"21

Le jockey Raul RAMOS SERRANO ne pouvant assurer ses montes (Certificat Médical), les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval BANGOU DU LUZ par le jockey Nicolas BARZALONA.

Le hongre MAGISTRAL OF AMICK est non partant (Certificat vétérinaire).

A la demande de l'entraîneur Corinne DOLBEAU, les commissaires ont autorisé le hongre CROUMA DU CAP à rentrer en dernier à sa corde en bénéficiant d'une aide. Sur rapport du juge au départ, les Commissaires ont accepté que le hongre CROUMA DU CAP rentre en dernier à sa corde lors de ses prochaines sorties.

A la demande de l'entraîneur Fabrice GOSSOIN, les commissaires ont autorisé celui-ci à se rendre jusqu'à mi-chemin des stalles de départ avec le hongre DREAMER TOWN.

A la demande de l'entraîneur Charles BRINON et sur attestation du juge au départ, les commissaires ont autorisé le hongre SWEET'AS à rentrer en dernier à sa corde.

Agissant sur réclamation du jockey Régis HACQUE (BOUNTY STAR), arrivé 2<sup>ème</sup>, se plaignant d'avoir été gêné dans la ligne d'arrivée à environ 50 mètres du poteau d'arrivée par le hongre BANGOU DU LUZ (Nicolas BARZALONA), arrivé 1<sup>er</sup>, les

Commissaires ont ouvert une enquête. Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Régis HACQUE, Nicolas BARZALONA et Devin ASHBY, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que le mouvement vers l'extérieur du hongre BANGOU DU LUZ n'a pas empêché le hongre BOUNTY STAR d'obtenir une meilleure allocation.

## DECISION DES COMMISSAIRES DE LA FCH-NC

Agissant sur réclamation du jockey Régis HACQUE (BOUNTY STAR), arrivé 2<sup>ème</sup>, se plaignant d'avoir été gêné dans la ligne d'arrivée à environ 50 mètres du poteau d'arrivée par le hongre BANGOU DU LUZ (Nicolas BARZALONA), arrivé 1<sup>er</sup>, les Commissaires ont ouvert une enquête. Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Régis HACQUE, Nicolas BARZALONA et Devin ASHBY, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que le mouvement vers l'extérieur du hongre BANGOU DU LUZ n'a pas empêché le hongre BOUNTY STAR d'obtenir une meilleure allocation.

Les Commissaires de la FCH-NC, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 39, 159, 217, 218 du Code des Courses au Galop de Nouvelle-Calédonie ;

Saisis d'un appel interjeté par l'entraîneur Mme Vanessa ADAM DE VILLIERS et le propriétaire M. Franck PERSAN contre la décision des Commissaires de courses en fonction à Nouméa à l'occasion du Prix Jacques LAFLEUR de maintenir le résultat de la course.

Après avoir pris connaissance de la lettre introductory d'appel de Mme Vanessa ADAM DE VILLIERS et M. Franck PERSAN datée du 4 octobre 2018, adressée par courrier électronique à la Fédération des Courses Hippiques, le document original ayant été posté en recommandé avec accusé de réception jeudi 4 octobre 2018 à 11h18 ;

Après avoir dument appelé le jockey Régis HACQUE à se présenter à la réunion fixée au vendredi 14 décembre 2018 à 13 heures ;

Après avoir dument appelé les entraîneurs Mme Vanessa ADAM DEVILLIERS, Mme Michelle LAMOURIC, Mr Stephen POULAIN à se présenter à la même réunion ;

Après avoir dument appelé le propriétaire M. Franck PERSAN ;

Après avoir constaté l'absence excusée du jockey Régis HACQUES par une lettre explicative ;

Après avoir pris connaissance du courrier du jockey M. Régis HACQUE ;

Après avoir constaté l'absence des entraîneurs Mme Vanessa ADAM DEVILLIERS, Mme Michelle LAMOURIC, Mr Stephen POULAIN ;

Après avoir constaté l'absence du propriétaire M. Franck PERSAN ;

Après avoir examiné les éléments du dossier, notamment le procès-verbal du Prix Jacques LAFLEUR ainsi que la décision des Commissaires de Courses ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Philippe ARNOULD ;

Attendu que l'appel interjeté par l'entraîneur Mme Vanessa ADAM DE VILLIERS et le propriétaire M. Franck PERSAN est recevable sur la forme ;

Sur le fond :

\*\*\*

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier et de l'examen du film de contrôle, notamment de la vue tribune, qu'à l'entrée de la dernière ligne droite le cheval BANGOU DU LUZ évolue avec plusieurs longueurs d'avance sur ses concurrents ;

Qu'au poteau des 200 derniers mètres le cheval BANGOU DU LUZ se décale vers l'extérieur de plusieurs épaisseurs, qu'à ce même moment la vue opposée permet de constater qu'il est à deux voire trois longueurs d'avance sur le cheval SPUR KRIS LIGHT qui suit le mouvement vers l'extérieur du cheval BANGOU DU LUZ ;

Qu'en suivant le mouvement du cheval BANGOU DU LUZ, le cheval SPUR KRIS LIGHT entraîne le hongre BOUNTY STAR vers l'extérieur qui au même moment se trouve à une encolure du cheval SPUR KRIS LIGHT ;

Que la vue tribune permet de constater que le jockey Nicolas BARZALONNA, s'apercevant que son cheval dérobe, change de cravache de main et essaye de le ramener vers l'intérieur ;

Qu'à aucun moment le jockey Nicolas BARZALONNA gêne sciemment ou inconséquemment l'un de ses concurrents ;

\*\*\*

Attendu que les dispositions du § I de l'article 221 du Code des Courses au Galop de Nouvelle-Calédonie prévoient que les juges d'appel examinent d'abord la recevabilité de l'appel qui leur est déféré en application des articles 218 et 219 du présent Code, et qu'ils statuent ensuite sur le fond de la demande ;

Attendu que les dispositions du § III de l'article 220 du Code des Courses au Galop de Nouvelle-Calédonie prévoient notamment que le droit de déposer un appel appartient exclusivement au propriétaire tel qu'il est défini à l'article 11 du présent Code, à l'entraîneur ou au jockey concerné par la décision et à leur représentant dûment mandaté par écrit à cet effet ;

Attendu que les dispositions de l'article 218 du Code des Courses au Galop de Nouvelle-Calédonie prévoient notamment que l'appel doit être soit notifié par lettre recommandée avec accusé de réception dans les quatre jours qui suivent le jour de la notification d'une décision et qu'une copie de la lettre d'appel

doit être adressée par courrier électronique ou par télécopie à la Fédération des Courses Hippiques pour une meilleur gestion des appels ;

Attendu que le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 159 prévoit que dans une course, lorsqu'un cheval ou un jockey, à n'importe quel endroit du parcours, a poussé, bousculé ou gêné par un moyen quelconque, un ou plusieurs de ses concurrents, les Commissaires de courses peuvent distancer le cheval ou le rétrograder en le plaçant derrière le cheval ou les chevaux qu'il a gêné ;

Attendu que les Commissaires étaient fondés à maintenir le résultat de la course ;

#### PAR CES MOTIFS :

Décident :

- De déclarer recevable l'appel interjeté par l'entraîneur Vanessa ADAM DE VILLIERS et le propriétaire Franck PERSAN ;
- De maintenir la décision des Commissaires de courses considérant qu'à aucun moment le cheval BANGOU DU LUZ gêne sciemment ou inconséquemment la progression de ses concurrents ;

**P87 PRIX P. DRAGHICEVIZ GENTLEMEN RIDERS 1 800m**

300 000 (150 000, 75 000, 45 000, 30 000)

Pour tous chevaux entiers, hongres et juments de 4ans et plus, nés et élevés en NC.

Poids : Les chevaux ayant une VH = ou > à 30 porteront 74 kg, une VH = ou > à 27 porteront 72 kg, une VH = ou > à 24 porteront 70 kg, une VH = ou > à 21 porteront 68 kg et ceux ayant une VH < à 21 porteront 66 kg.

1– **MAGENTA**, h, b, 5 ans, par Jazzbah (AUS) et Elleninsky (AUS) (Stravinsky (USA), 68 kg, J. Dolbeau/Mme C. Dolbeau (D. Draghiceviz), Mme C. Dolbeau (n° corde 2)

2–**MR VOSTOK**, h, b, 7 ans, par Philanthrop et Miss Lunar Verse (NZ) (Black Minnaloushe (USA), 70 kg, R. Darras (J. Péraldi), P. Colomina (n° corde 4)

3– **SPIRIT OF KADAN**, f, bf, 8 ans, par Aetherius (NZ) et Cora Kadan (AUS) (Centro (NZ), 64.5 kg, Mme M. Lamouric/Mme K. Marlier (S. Arnaud) Mme M. Lamouric (n° corde 6)

4– **DANHIL DE PABO**, h, g, 11 ans, par Magical Bid (AUS) et Fleur de Pabo (Basilious (AUS), 68 kg (72 kg), L. Moglia (L. Moglia), L. Moglia (n° corde 5)

5– **MISS MAYLIE**, f, b, 4 ans, par Magical Bid (AUS) et Tristram Quenn (Tristram Lane (NZ), 64.5 kg (68.5 kg), T. Belpadrone (D. Debels), P. Colomina (n° corde 3)

6– **CLARKY MOLOKAI**, f, alf, 5 ans, par Riviera et Molokai  
Prawn (Prattler (NZ), 64.5 kg, C. Martin (J. Bahari), C. Martin  
(n° corde 1)

6 partants – 6 inscrits – total des entrées : 36 000 F Cfp  
Longueurs : 1/2L, 6L, 1/2L, loin, loin.  
Primes aux éleveurs : 1<sup>er</sup> C. Dolbeau, 2<sup>ème</sup> C. Ohlen, 3<sup>ème</sup> F.  
Persan, 4<sup>ème</sup> P. Lepigeon  
Temps total : 1'53"98– réduction kilométrique : 1'03"32

Sur attestation du juge au départ, les Commissaires ont autorisé la jument MISS MAYLIE à rentrer en dernier à sa corde.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le Gentleman Rider M. Laurent MOGLIA, en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monte d'une réunion pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (14 coups - interdiction de monte).